



Date convocation : 23.10.2023

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE 2023_33

Séance du vendredi 27 octobre 2023

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-trois à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 1

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Séverine Mulpas, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI

Absent représenté : Dominique GARRÉ représenté par Marie-Christine HALLIER

Absentes excusées : Julie PETITJEAN, Marine DEPARDIEU

Secrétaire de séance : Xavier PRIN

Bail locatif - Annule et remplace la DE 2023 30

Pour préciser les modalités de location et compléter la décision prise lors du dernier conseil, Madame le Maire informe son conseil que le terrain sis 47 Avenue du Général de Gaulle cadastré V10 sera divisé en plusieurs parcelles à louer. Elle précise qu'en préalable ce terrain sera nettoyé et nivelé. La première partie sur laquelle porte l'intérêt du futur locataire est d'une surface approximative de 500m² sera louée 200€ par mois. La surface exacte sera précisée dans le bail de location.

Les Conseillers municipaux, réaffirmant leur décision du 28 septembre 2023, à l'unanimité des votes exprimés,

*ENTENDENT que le terrain cadastré V10 sera divisé en plusieurs parcelles distinctes à louer.

*ACCEPTENT de louer une parcelle d'environ 500m² à compter du 1er novembre 2023 pour la somme mensuelle de 200€.

*DEMANDENT que le bail soit accordé à titre précaire et pour une durée initiale d'un an renouvelable 2 fois (durée totale de 3 ans).

*ENTENDENT que s'agissant d'un bail précaire le traitement de ce dernier ne sera pas confié à un notaire.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Daniela DOUILLET